

**PREFECTURE DU LOIRET
ORLEANS METROPOLE**

**LA REQUALIFICATION DES MAILS HISTORIQUES
D'ORLEANS**

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE
ET
SUR LA DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER**

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE
DES OBSERVATIONS**

ORLEANS METROPOLE

Demandes d'autorisation environnementale et de permis d'aménager présentées par ORLEANS METROPOLE en vue de la requalification des mails sur la commune de ORLEANS.

Décision de nomination du Tribunal Administratif d'ORLEANS n° E24000121 / 45 du 29 août 2024.

Commission d'enquête composée de :

Christian BRYGIER : Président – Michel BADAIRE et Daniel MELCZER.

Depuis quelques années, la ville d'ORLEANS a subi de profonds aménagements (Bord de Loire – Centre ancien – Les Halles Châtelet) pour rendre cette ville plus attractive. La requalification des mails est en quelque sorte le dernier maillon dont l'objectif est d'embellir la ville et de reconnecter le centre avec ses faubourgs périphériques. En marge de ce projet, la création de l'université à la place de l'ancien Hôpital Madeleine va permettre de renforcer son caractère universitaire à la ville.

La requalification des mails concerne dans un premier temps le secteur allant du Pont Joffre à la Place Halmagrand. C'est cette partie qui fait l'objet de l'enquête publique unique. A l'heure actuelle, les mails sont considérés par le porteur de projet comme une autoroute urbaine, bétonnée, au tout automobile laissant peu de place aux mobilités douces (piétons et cycles) et au transport en commun partageant les voies avec les voitures.

Le calendrier prévisionnel des travaux s'établit de la façon suivante :

- JUILLET 2026 : démarrage des travaux,
- ETE 2027 : coupure du tram A station Gare,
- 1er SEMESTRE 2028 : livraison du parking,
- MI-2029 : livraison des voiries Jaurès,
- FIN 2029 : livraison des espaces publics Place Albert 1er.

Les travaux consistent en :

- la suppression des ouvrages,
- la réduction des stationnements de surface,
- la transformation du profil des espaces publics,
- la rénovation de l'alimentation par le sol du tramway B au niveau des carrefours Madeleine,
- au déplacement et à la reconfiguration du Pôle d'Echange Multimodal de la gare ORLEANS CENTRE,
- la valorisation du patrimoine végétal et patrimonial.

Les deux secteurs prioritaires concernent les aménagements au niveau du Boulevard Jean Jaurès et de la Place d'Arc – Place Albert 1er. Le montant de ces travaux est estimé à 76,3 millions d'€ toutes dépenses confondues selon le dossier d'enquête publique :

- Secteur Jaurès : 23,4 millions d'€,
- Parking souterrain : 23 millions d'€,
- Secteur Albert 1er – Place d'Arc : 29,9 millions d'€.

L'ensemble de l'opération soumis à enquête publique, c'est-à-dire le premier tronçon pont Joffre – Place Halmagrand, est évalué à plus de 100 millions d'€.

L'ensemble des mails ont une longueur de 3,5km entre le pont Joffre et le pont Thinat pour une superficie de 30ha environ d'emprise totale. Le secteur concerné par le projet de requalification représente une surface de 18ha. Le projet est soumis à évaluation environnementale car selon la rubrique 39b de l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement le terrain d'assiette est supérieur à 10ha obligeant à une étude d'impact environnementale.

Le projet de requalification des mails est soumis à diverses réglementations :

- l'autorisation environnementale unique comportant une étude d'impact, comprenant un dossier Loi sur l'eau et une évaluation des incidences Natura 2000 et un dossier d'autorisation d'abattage des arbres d'alignement,
- le permis d'aménager pour la partie comprise entre le pont Joffre et la Place Halmagrand.

ORLEANS METROPOLE

Demandes d'autorisation environnementale et de permis d'aménager présentées par ORLEANS METROPOLE en vue de la requalification des mails sur la commune de ORLEANS.

Décision de nomination du Tribunal Administratif d'ORLEANS n° E24000121 / 45 du 29 août 2024.

Commission d'enquête composée de :

Christian BRYGIER : Président – Michel BADAIRE et Daniel MELCZER.

Les services de ORLEANS METROPOLE ont donc déposé :

- la demande de permis d'aménager, au titre de l'article R.421-21 du Code de l'Urbanisme, auprès du département du droit des sols de la mairie d'ORLEANS le 20 novembre 2024, incluant la construction du parking souterrain au niveau du Boulevard Jean Jaurès,
- la demande d'autorisation environnementale, en vertu des articles L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement, incluant le document d'incidence loi sur l'eau et évaluation des incidences au titre de Natura 2000 auprès des services de la Préfecture du Loiret le 7 juin 2024, complétée le 9 septembre 2024.

En concertation avec les services de la Préfecture du Loiret - Direction Départementale des Territoires à ORLEANS, les demandes d'autorisation environnementale et de permis d'aménager présentées par ORLEANS METROPOLE font l'objet d'une enquête publique unique se déroulant du lundi 3 mars 2025 à 09 heures 00 au jeudi 10 avril 2025 à 17 heures 00 inclus soit une durée de 39 jours consécutifs. Les modalités de l'enquête publique ont été établies et consignées dans l'arrêté préfectoral du Loiret en date du 10 février 2025.

Pour recueillir les observations du public, vingt quatre registres d'enquête ont été ouverts et élargés par un membre de la commission d'enquête désignée pour mener cette enquête par décision n° E24000121/45 du 29 août 2024 de Monsieur le Président délégué du tribunal administratif d'ORLEANS (45).

Les registres d'enquête et les dossiers d'enquête publique, en version papier ont été mis à la disposition du public déposés dans les mairies des vingt-deux communes composant ORLEANS METROPOLE ainsi que dans les mairies de proximité de ORLEANS-NORD et ORLEANS OUEST. Ces deux mairies de proximité sont les plus proches des mails faisant l'objet de l'enquête publique. Un poste informatique a été mis à la disposition du public dans chaque collectivité.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable sur le site internet de la Préfecture du Loiret www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir ainsi que sur le site internet d'ORLEANS METROPOLE www.orleans-metropole.fr/mails.

Les différentes annexes jointes au dossier ne sont consultables que sur les postes informatiques et sur les sites internet. Il s'agit d'annexes d'études.

A la fin de l'enquête, le jeudi 10 avril 2025 à 17 heures 00 (heure de fin de l'enquête), il a été procédé par le président de la commission d'enquête à la clôture des vingt-quatre registres d'enquête.

Le bilan de la participation du public est le suivant :

- nombre de personnes ayant consulté le dossier papier : non communiqué
- nombre de personnes ayant consulté le dossier par voie électronique sur le site internet de la Préfecture du Loiret www.loiret.gouv.fr : 1721 pages vues et chargées – 1504 visites par utilisateur,
- nombre de consultations sur le poste informatique à l'accueil des mairies : non communiqué
- nombre d'observations écrites sur les registres : 86
- nombre d'observations par courriel à l'adresse : 295
- nombre d'observation orale : 0
- nombre de documents ou courriers remis : classés dans les observations Registres.
- nombre de personnes reçues par la commission d'enquête au cours des permanences : 100 dont 3 de la presse (LA REPUBLIQUE DU CENTRE) – 4 membres d'association (3 ADAQOO (Association de Défense et d'Aménagement du Quartier Ouest Orléanais) et 1 ADHQQ (Association de Défense des Habitants du Quartier de la Gare) – 13 élus (ancien ministre –

ORLEANS METROPOLE

Demandes d'autorisation environnementale et de permis d'aménager présentées par ORLEANS METROPOLE en vue de la requalification des mails sur la commune de ORLEANS.

Décision de nomination du Tribunal Administratif d'ORLEANS n° E24000121 / 45 du 29 août 2024.

Commission d'enquête composée de :

Christian BRYGIER : Président – Michel BADAIRE et Daniel MELCZER.

ancien maire d'Orléans, maire et adjoints au maire)

- nombre de personnes reçues à la mairie en dehors des permanences : néant
- nombre de personnes ayant eu un entretien téléphonique avec un membre de la commission d'enquête : 1

Le public s'est manifesté au cours de l'enquête mais il faut noter une forte participation dans les deux derniers jours de l'enquête soit sur le registre d'enquête soit par courriel pour exprimer leur avis sur le projet de requalification des mails à ORLEANS. En revanche, il y a eu très peu de consultation du dossier dans les mairies de ORLEANS METROPOLE, voire aucune sur le poste informatique mis en place.

Un procès-verbal relatant les observations recueillies au cours de l'enquête a été établi par la commission d'enquête.

Les contributions sont reprises et classées de la façon suivante :

- courriel : par ordre chronologique des courriels : **ANNEXE 4b**
- registre : par commune et dans l'ordre d'inscription : **ANNEXE 4c**

Un nombre important de courriels relaie le même texte (110). Il s'agit d'une pétition en ligne organisée par l'association DAMMO (Droit Accessibilité Mobilité Métropole Orléans). Cette association s'oppose frontalement au projet.

D'autres associations ont également apporté leurs contributions : VIVEMENT ORLEANS – TOUS ORLEANS – SCEVE – OSE (Orléans Solidaire Ecologie) – PMC (Pour une Métropole en Commun) – Conseil syndical de la résidence Foch – Conseil syndical de la résidence Saint-Laurent – ADAQOO (Association de Défense et Aménagement des Quartiers de l'Ouest Orléanais)

Pour les autres observations, si beaucoup s'accordent à juger que le projet embellira la ville et qu'il est nécessaire, elles émettent très souvent des craintes, des propositions, des réserves. Certaines ne prennent pas parti mais énoncent des questions ou des critiques, montrant par-là, l'absence d'adhésion ou de rejet total. Il existe également des contributeurs émettant des propositions pour améliorer le projet.

Des sujets sont fortement récurrents : celui du coût important et celui, en corollaire, d'une priorisation des actions qui n'est pas judicieuse. Les conflits d'usages des différents modes de transports sont souvent érigés avec conviction.

La plupart des thèmes sont repris ci-dessous. Pouvez-vous apporter à la commission votre argumentaire en face de chaque thème

L'iniquité budgétaire que créerait la réalisation de ce projet entre Orléans et les autres communes constituant la métropole.

- Le développement d'une liaison de transport en commun en site propre, notamment est – ouest, serait estimée prioritaire voir la création d'une troisième ligne de tram
- C'est un projet orléanais et non métropolitain.
- Il serait davantage pertinent de prioriser les voiries de la Métropole dont certaines sont bien dégradées ou encore de porter l'effort budgétaire sur d'autres secteurs jugés plus stratégiques.

La requalification des mails historiques ne serait pas aussi vertueuse que le prétend le dossier.

- Les interruptions de la circulation par les nombreux passages piétons auront un impact négatif sur la pollution.
- La circulation sera reportée et par conséquent la pollution aussi.

ORLEANS METROPOLE

Demandes d'autorisation environnementale et de permis d'aménager présentées par ORLEANS METROPOLE en vue de la requalification des mails sur la commune de ORLEANS.

Décision de nomination du Tribunal Administratif d'ORLEANS n° E24000121 / 45 du 29 août 2024.

Commission d'enquête composée de :

Christian BRYGIER : Président – Michel BADAIRE et Daniel MELCZER.

- 142 arbres sont coupés ce qui semble inacceptable pour certains.
- Le projet est irréaliste et inutile dans une période d'austérité.

La circulation.

- Aucune étude de report y compris dans les communes périphériques.
- Encombrement des mails en raison de la réduction des voies de circulation.
- Rendre l'autoroute à l'ouest d'Orléans gratuite.
- Faire une étude sur différents axes traversant la commune.
- Le secteur du pont Joffre risquerait d'être un point noir pour la circulation. Pour emprunter ce pont lorsque l'on vient des quais, ce sera plus compliqué car le retournement se fera plus haut et se fera sur moins d'espace.
- Quelles conséquences pour les commerces qui risquent de pâtir de la moins bonne accessibilité en voiture et des probables problèmes de stationnement ?

Les conflits d'usage.

- La place Albret 1er qui apparaît pour certains comme un nœud de rencontre avec les voitures, les bus, piétons et cycles et le tram.
- En plusieurs endroits, il est craint une insécurité pour les piétons et les vélos lors des traversées de carrefours.
- Insécurité non résolue par le projet sur les mails entre cyclistes et piétons (parents et enfants).
- Certains préconisent d'installer des passages surélevés aux croisements et carrefours plutôt que des feux rouges et de matérialiser les voies de chaque usager.

Le coût : le coût du projet dans le contexte actuel compte tenu de la situation financière de la métropole et plus généralement dans le contexte d'endettement national.

- C'est un projet grandiose, il faut revoir la voilure, soit en l'étalant dans le temps, soit en réduisant son importance.
- Le fonctionnalisme a des avantages : la suppression des trémies et de la passerelle de la place Albert 1^{er} inquiètent.
- Budget exorbitant, pharaonique, aberration.
- Dépense pour d'autres projets (équipements sportifs en particulier).

L'aménagement des voies cyclables.

- La piste cyclable comporterait trop de croisement avec la circulation des voitures notamment pour quitter les mails et aller vers les rues adjacentes.
- Quelle est la situation du plan vélo ?
- Certains cyclistes souhaitent maintenir les voies cyclables dans le couloir de bus et non pas en piste centrale des mails .
- La cohabitation, sur une même piste cyclable, des déplacements utilitaires et des déplacements de loisirs ou promenades, poserait des difficultés.
- La position de la piste cyclable : certains estiment qu'une position latérale, au plus près des façades, éviterait les discontinuités et faciliterait les liaisons avec les rues adjacentes.
- La passerelle en encorbellement du pont Joffre aurait dû être incluse tout de suite dans le projet quitte à réduire son périmètre ailleurs. La nécessité d'emprunter les quais, pour les cyclistes – voire les piétons – pour rejoindre un autre pont et franchir la Loire est rédhibitoire pour certains.
- Certains estiment, au contraire, que l'aménagement présenté est satisfaisant.

ORLEANS METROPOLE

Demandes d'autorisation environnementale et de permis d'aménager présentées par ORLEANS METROPOLE en vue de la requalification des mails sur la commune de ORLEANS.

Décision de nomination du Tribunal Administratif d'ORLEANS n° E24000121 / 45 du 29 août 2024.

Commission d'enquête composée de :

Christian BRYGIER : Président – Michel BADAIRE et Daniel MELCZER.

L'aménagement des mails.

- Certains focalisent leur attention sur les détails d'aménagement et souhaitent que soient installés par exemple une piste de skate-board, un city stade, des sanitaires, un rucher ...

Le stationnement.

- Des inquiétudes sur l'accès aux parkings privés depuis les boulevards avec la voie de bus le long des façades mais aussi pour charger ou décharger son véhicule.
- Ne pas supprimer les parkings en surface.
- Le coût de la construction du parc de stationnement Jaurès est repris fréquemment pour appuyer la crainte du manque de place de stationnement de surface.
- Un développement des parkings relais et de covoiturage avec une incitation à les utiliser aurait dû précéder le projet.

Les transports en commun.

- La gratuité des transports serait, pour certains, une solution efficace pour orienter davantage vers l'utilisation des transports en commun. Des bus à énergie non polluante sont préconisés..
- Une meilleure accessibilité de la plateforme multimodale par les habitants des communes périphériques est souhaitée.
- Le manque de développement des transports en commun est à résoudre prioritairement de même que le prolongement des lignes de tram actuelles ou la construction d'une troisième ligne.

L'aménagement paysager.

- Non à l'abattage de 142 d'arbres ce qui semble inacceptable pour certains.
- Photos dans le dossier trompeuses car les arbres plantés mettront du temps à atteindre la taille figurant sur les images du dossier.
- Les feuillages masqueront les caméras de vidéosurveillance.

La suppression des trémies

- Si certains estiment qu'il est nécessaire de les supprimer, d'autres pensent qu'il faut les laisser car elles ont eu leur utilité dans la fluidité du trafic. Pour enlever leur aspect disgracieux, il est proposé de faire un aménagement paysager pour les dissimuler.
- Pourquoi ne pas dédier les trémies pour les vélos.
- Laisser la trémie au niveau de la Porte Madeleine pour éviter la perturbation de la circulation avec le tram car la voie de circulation est remise au même niveau que la ligne de tram.

L'aménagement de la Place d'Arc – Place Albert 1er.

- Il est considéré que la situation actuelle a l'avantage de bien séparer les flux.
- L'interruption de la piste cyclable au niveau de la place Albert 1^{er} pose question, certains suggèrent qu'il soit prévu, a minima un tracé au sol, pour favoriser le partage de l'espace.
- La discontinuité de la piste cyclable est souvent évoquée.
- Certains souhaitent la suppression de la passerelle tandis que d'autres estiment qu'elle a son utilité car elle sécurise les piétons venant de l'avenue de la République.
- Suppression du bureau de Poste : où sera-t-il installé ?
- Est-il nécessaire d'agrandir le centre commercial alors que certains commerces en ville ferment ?
- Des contributeurs regrettent le transfert de parcelles publiques au profit du centre commercial. Quel est le statut de ces parcelles ?

ORLEANS METROPOLE

Demandes d'autorisation environnementale et de permis d'aménager présentées par ORLEANS METROPOLE en vue de la requalification des mails sur la commune de ORLEANS.

Décision de nomination du Tribunal Administratif d'ORLEANS n° E24000121 / 45 du 29 août 2024.

Commission d'enquête composée de :

Christian BRYGIER : Président – Michel BADAIRE et Daniel MELCZER.

- que devient le passage de la Rue Copernic entre la gare SNCF et la Place Albert 1er ? Pourquoi sortir le centre de bus au profit de « Carrefour » ?
- Des doutes sur la redynamisation par son extension du centre commercial de la place d'Arc.

L'aménagement Boulevard Jean Jaurès.

- Pourquoi supprimer la trémie alors qu'elle a son utilité tout comme celle de la trémie de la Place d'Arc : elle permet la fluidité du trafic.
- Le parking envisagé à Jaurès suscite beaucoup de réactions le plus souvent critiques : laisser les places à la surface ne serait-il pas préférable ? Les parkings de la patinoire et de la médiathèque suffiraient ? Quelques personnes estiment que ce parking sera une incitation à venir en voiture.
- Pourquoi ne pas faire un parking au niveau de l'université ?
- Si la suppression des places de stationnement en surface est actée, où vont se garer les riverains du Boulevard ? Auront-ils un tarif préférentiel pour ce parking et ceux de la patinoire et de la médiathèque ?
- Coût important pour la construction du parking : demande de justification.
- Embouteillages craints entre le boulevard et le pont Joffre.

La requalification des mails historiques ne serait pas aussi vertueuse que le prétend le dossier

- Les interruptions de la circulation par les nombreux passages piétons auront un impact négatif sur la pollution par rapport à la relative fluidité d'aujourd'hui.
- La circulation sera reportée et par conséquent la pollution aussi.
- Le projet est irréaliste et inutile et son bilan environnemental est très discutable pour certains.
- Les avantages des trémies ne sont pas décrits correctement dans l'étude d'impact.
- L'infiltration des eaux de pluie ne va-t-elle pas engendrer la pollution du sous-sol et de la nappe.
- Le parking souterrain du théâtre prévu dans une phase ultérieurement aurait du être inclus dans l'étude d'impact.

Les travaux

- Inquiétude sur la durée des travaux et l'impact du chantier sur la vie économique, notamment le commerce.
- Inquiétude sur la circulation durant ceux-ci
- Inquiétude sur la pollution (bruit, particules ...) durant cette phase.
- Il faudrait d'abord préfigurer les déviations et les reports de circulation.

Divers

- Le manque d'étude globale de circulation et de transport au niveau de la métropole
- Projet au profit essentiellement des Orléanais et plutôt néfaste pour les habitants des autres communes.
- Les aménagements pour les PMR et déficients visuels seront-ils à la hauteur des personnes concernées ?

ORLEANS METROPOLE

Demandes d'autorisation environnementale et de permis d'aménager présentées par ORLEANS METROPOLE en vue de la requalification des mails sur la commune de ORLEANS.

Décision de nomination du Tribunal Administratif d'ORLEANS n° E24000121 / 45 du 29 août 2024.

Commission d'enquête composée de :

Christian BRYGIER : Président – Michel BADAIRE et Daniel MELCZER.

DEMANDE D'INFORMATION COMPLEMENTAIRE DE LA COMMISSION D'ENQUETE

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête souhaite obtenir les informations complémentaires suivantes.

QUESTION N°1 :

Le sujet de la répartition budgétaire au sein de la métropole est revenu très souvent dans les observations et les commentaires : Pouvez-vous fournir à la commission et donc au public qui prendra connaissance de son rapport, des éléments concrets et tangibles montrant que l'impact budgétaire de cette requalification des mails n'obérera pas les possibilités de réaliser à court terme les travaux du quotidien (réfection de voirie, aménagement, sécurité ...) ? Une répartition prévisionnelle du budget de l'opération, par exercice budgétaire, est demandée par la commission.

QUESTION N° 2 :

Le coût de réalisation du parking Jaurès est souvent critiqué, car, ramené au prix de la place, il serait plus cher que la moyenne. Pouvez-vous fournir à la commission une explication de ce coût et une décomposition. Est-ce que la déconstruction des trémies est comprise dedans ? Sera-t-il concédé avec un montage dans lequel le concessionnaire réalise à ses frais le parking et se rémunère par l'exploitation ?

QUESTION N°3 :

Certains estiment que l'intermodalité SNCF/tram/bus ne sera pas améliorée car les liaisons entre les différents modes sont allongées. Pouvoir accéder directement depuis la gare SNCF à la future station de tram, à travers le centre commercial est estimé par certains comme essentiel. Quels arguments opposés-vous à ces considérations récurrentes ? Comment se fera l'accès à la gare SNCF lorsque l'on viendra du centre-ville ? Un passage à travers le centre commercial est-il envisageable ?

QUESTION N°4 :

L'impact de la ZAC Madeleine et du nouveau pôle universitaire, en termes de stationnement, serait mal évalué. Quelle est la position de la métropole sur cette question ?

QUESTION N° 5 :

Selon des contributeurs, un projet de parking souterrain dans le secteur Jaurès aurait été soumis à enquête d'utilité publique en 2010. De même un parking sous la future université a été envisagé. Pourquoi ces projets n'ont pas eu de suite ? les considérations de sécurité ne peuvent pas être totalement acceptables pour le parking sur l'emprise universitaire car cette configuration existe ailleurs.

QUESTION N° 6 :

Les trémies ont des avantages, pourquoi ne pas alléger le coût du projet en les maintenant ? Elles pourraient être dédiées à terme aux vélos ou bien leur démolition pourrait être reportée ? Ce choix ne permettrait-il pas une transition plus douce vers la réduction des voitures ?

QUESTION N° 7 :

Monsieur Jean-Pierre SUEUR propose un projet alternatif dont le principe repose sur la création d'espaces végétalisés et de convivialité côtés façades et deux voies (voire trois) en position centrale. Cette solution a-t-elle été envisagée et si oui pourquoi a-t-elle été rejetée ? Une place Albert 1^{er} libérée totalement des voitures et donc le principe de circulation en trémie devrait être maintenu. Pourquoi ne pas avoir envisagé cette solution ?

QUESTION N° 8 :

Le manque de visibilité sur la réalisation d'un franchissement pour les piétons et les vélos au niveau du pont Joffre pose question. Quelle échéance pour ce projet qui paraît important pour certains ?

ORLEANS METROPOLE

Demandes d'autorisation environnementale et de permis d'aménager présentées par ORLEANS METROPOLE en vue de la requalification des mails sur la commune de ORLEANS.

Décision de nomination du Tribunal Administratif d'ORLEANS n° E24000121 / 45 du 29 août 2024.

Commission d'enquête composée de :

Christian BRYGIER : Président – Michel BADAIRE et Daniel MELCZER.

QUESTION N° 9 :

La requalification des mails est un projet qui bénéficiera à de nombreuses générations à venir : ce constat semble être en contradiction avec l'impression, ressentie par des contributeurs, d'un engagement du projet dans la précipitation. Le calendrier envisagé est-il pertinent ? Certains estiment que la concertation n'a pas été assez poussée ?

QUESTION N°10 :

Pouvez-vous montrer en quoi le projet est évolutif sans remettre en question la configuration choisie ? Voies latérales dédiées aux vélos ? Davantage de végétalisation ?

QUESTION 11 :

Si la requalification est retenue, comment la métropole envisage la concertation et surtout la prise en compte de la parole des habitants de la métropole pour ajuster le projet ?

Le présent procès-verbal de synthèse des observations (ANNEXE 4a) accompagné des ANNEXE 4b (Observations déposées par courriel) et ANNEXE 4c (Observations déposées sur les registres) a été remis à Monsieur PASQUELIN Édouard de ORLEANS-METROPOLE le vendredi 18 avril 2025, à 14 heures 30 soit dans le délai des huit jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Le Président de la Commission d'enquête
Christian BRYGIER

Membre de la commission d'enquête
Michel BADAIRE

Membre de la commission d'enquête
Daniel MELCZER

Pour ORLEANS METROPOLE
M. Édouard PASQUELIN